

mes, des racontars de «bonhomme sept heures». On essaie par tous les moyens possibles d'amplifier la crise des agriculteurs. Tout récemment j'examinais des chiffres, si ma mémoire est bonne, c'est environ moins de 200 agriculteurs au cours de la dernière année qui ont fait faillite au Canada.

Si on examinait le nombre de petites et moyennes entreprises qui ont des difficultés et qui en ont eu, on constaterait que l'agriculteur est, comme tout Canadien, un bon administrateur. C'est un gars qui avec l'aide de sa famille fait progresser sa ferme, et ce dont il a besoin, ce sont des crédits bien sûr, mais il a aussi besoin d'aide pour commercialiser son produit, lorsqu'il traverse des périodes difficiles et désastreuses. Et je pense que le ministère de l'Agriculture, au cours du printemps dernier, grâce à son programme de stabilisation dans l'industrie porcine a avancé quelque 112 millions de dollars pour aider les producteurs de porc.

Les pertes réelles sur les prêts se sont élevées—et j'aimerais bien que nos amis d'en face entendent cela—à 1.5 million de dollars, ce qui représente .04 p. 100 du portefeuille de la Société du crédit agricole. Au cours du premier semestre de l'exercice financier en cours, la Société a approuvé 3,500 prêts totalisant près de 360 millions de dollars et, d'après les prévisions, le budget total pour l'année se rapprochera de 460 millions de dollars. On ne peut qu'avancer des chiffres approximatifs, puisqu'une partie importante du budget total de la Société du crédit agricole provient des remboursements ou des paiements par anticipation faits par les emprunteurs.

Jusqu'à présent cette année, le but principal des prêts, monsieur le président, était l'achat de terres supplémentaires, suivi de près par l'achat de nouvelles unités. Toutefois, le nombre de prêts accordés pour la consolidation des dettes s'est accru sensiblement, à cause de la situation difficile provoquée par les taux d'intérêt élevés, c'est-à-dire de 24.8 p. 100 au 31 mars 1980 à 27.1 p. 100 au 30 septembre 1981. Encore là, monsieur le président, nous voyons que les agriculteurs canadiens font de la consolidation de leurs unités, achètent des terres, des fermes supplémentaires. Cela, monsieur le président, on le voit tous les jours dans chacune de nos provinces, en tout cas au Québec, des agriculteurs achètent une terre d'un voisin, une deuxième ou une troisième pour augmenter considérablement la grandeur de leur ferme. Bien sûr le nombre d'agriculteurs diminue en chiffres, mais le nombre d'acres cultivés augmente ou se maintient au même niveau, mais on peut déceler une sensible augmentation chaque année.

La Société du crédit agricole sait pertinemment que la productivité du crédit est directement liée à l'aptitude gestionnaire de l'emprunteur et qu'une gestion efficace de la ferme n'a jamais été aussi importante qu'au cours des dernières années en raison, bien sûr, de l'instabilité des taux d'intérêt, et on sait que le travail de la Société et du ministère de l'Agriculture ne s'arrête pas là puisque c'est encore au cours du printemps et de l'été dernier que le ministère de l'Agriculture a aidé CANFARM à se remettre sur pied afin que les agriculteurs canadiens puissent continuer à profiter de cette aide de tenue de livres pour mieux administrer leur organisation agricole.

La Société offre un service consultatif sur une base volontaire à tous ses emprunteurs nouveaux et anciens qui en font la demande. Ce service vise à fournir des conseils en matière d'organisation, de planification et de gestion afin d'aider les

L'agriculture

entreprises familiales agricoles à réaliser leurs objectifs économiques et personnels. Au 31 mars 1981, quelque 2,742 emprunteurs bénéficiaient de ce service et d'autres viendront s'ajouter. De plus, la loi sur le crédit aux syndicats agricoles s'applique également. Son but est d'offrir une source de financement aux cultivateurs désireux de coopérer entre eux pour faire échec au coût élevé de la possession individuelle des machines, des bâtiments et de l'équipement fixe, des prêts peuvent être consentis à des syndicats, groupes de trois cultivateurs ou plus, jusqu'à concurrence de \$100,000 ou \$15,000 par membre qualifié en prenant le moins élevé des deux.

Au cours de l'année 1980-1981, monsieur le président, la Société du crédit agricole a consenti pour ces gens que je viens de décrire 169 prêts totalisant 4.8 millions de dollars en vertu de cette loi. Jusqu'à cette année, nous avons assisté à une nette augmentation de la demande pour ce genre de prêts, et l'une des principales raisons serait le coût de plus en plus élevé de l'outillage spécialisé depuis quelques années.

● (1710)

Au sujet du point soulevé par l'opposition sur les faillites agricoles, j'aimerais dire quelques mots et donner des chiffres assez précis. Eh bien, de 1979 à 1980, le nombre des faillites agricoles est passé de 124 à 220 à travers le Canada. D'après les chiffres du deuxième trimestre de 1981, il y a eu jusqu'à maintenant 191 faillites agricoles, ce qui représente une augmentation de 16.5 p. 100 par rapport à l'an dernier. En 1979-1980, 32 emprunteurs de la Société du crédit agricole ont déclaré faillite comparativement à 56 en 1980-1981. Et au 30 septembre de cette année, 41 emprunteurs de la Société du crédit agricole avaient déclaré faillite. Et ces chiffres, monsieur le président, touchent l'ensemble du Canada, toutes les provinces. C'est donc dire, et nous le reconnaissons sans détour, que la situation est grave, et on sait pertinemment bien que les faillites officielles ne représentent qu'une partie des échecs en agriculture. Il y en a d'autres. Il ne faut cependant pas oublier que ceux-ci ne représentent qu'une très petite proportion de la population agricole totale, parce que bon nombre d'agriculteurs, même s'ils ne sont pas à l'abri des taux d'intérêt élevés...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je dois dire tout d'abord que la motion d'opposition dont nous débattons aujourd'hui ne pouvait pas mieux tomber. Elle permet à tous ceux d'entre nous qui s'intéressent de près aux questions agricoles de dire franchement et honnêtement quelle est la situation dans les secteurs auxquels chacun s'intéresse plus particulièrement. C'est ce que je compte faire pour ma part également. La motion passe en revue les problèmes auxquels l'ensemble du secteur agricole est confronté: les terribles répercussions des taux d'intérêts, l'augmentation du coût de production, la poussée inflationniste.

Le député d'Elgin (M. Wise), qui a été ministre de l'Agriculture, est actuellement membre d'un groupe ontarien de travail sur l'agriculture. Je lui ai rendu visite la semaine dernière pour lui parler des réunions publiques auxquelles il a participé. Dernièrement, il a indiqué que les audiences tenues dans tout l'Ontario permettaient de mettre le doigt sur les